



PREMIER MINISTRE

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

1 6 7 4 / 1 9 , S G

Paris, le 05 novembre 2019

Mesdames et Messieurs, les représentants des organisations
syndicales siégeant au comité technique des DDI

Objet : : Réforme de l'OTE-réorganisation des services-qualification de restructuration.

Le Gouvernement a engagé une réforme ambitieuse de l'organisation territoriale de l'Etat pour laquelle l'ensemble des ministères est mobilisé, dans le cadre d'un dialogue social approfondi.

Vous avez exprimé le souhait que la qualification de restructuration soit retenue. Compte tenu de la nature des réorganisations à mener, et afin de faciliter leur mise en œuvre en garantissant l'équité de traitement des agents concernés, le Premier ministre a décidé que les réformes visant à créer les nouvelles directions régionales et départementales, les secrétariats généraux communs aux préfetures et directions départementales interministérielles, ainsi que les mouvements concernant le rattachement au ministère de l'éducation nationale des agents exerçant les missions relatives au sport, à la jeunesse et à la vie associative, devaient être qualifiées de restructuration.

Nos échanges se poursuivront dans les semaines à venir afin de définir les conditions d'accompagnement des agents dans le cadre de ces différents projets de réorganisation.



Marc GUILLAUME